

## DISCOURS DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE.

Le premier dimanche du Carême les Eves cardinaux composant le Sacré-Collège, se sont rendus au Vatican pour offrir à Léon XIII leurs hommages et leurs félicitations à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance et de celle de son Couronnement.

En réponse à l'adresse que lui a présentée le cardinal Camille Di Pietro, le Saint-Père a prononcé l'important discours suivant :

“ Les vœux de bonheur que, dans ce jour pour Nous doublement remarquable, Nous offre le Sacré-Collège, et les prières qu'il adresse pour Nous au ciel, touchent tout particulièrement Notre cœur, et Nous obligent à vous exprimer Notre reconnaissance la plus vive et la plus entière.

“ Le Sacré-Collège partage avec Nous les sollicitudes du gouvernement de l'Eglise ; il sait mieux que personne combien Notre faiblesse a besoin, pour se soutenir et se raffermir, des secours humains et plus encore des secours divins.

“ La profonde émotion dont Notre âme fut saisie, lorsque, sans le mériter d'aucune manière, Nous Nous vîmes appelé au Souverain Pontificat, se réveille vivement en Nous dans cette sixième année, qui se termine bien douloureusement, après avoir ravi du milieu de Nous plusieurs membres illustres qui Nous étaient bien chers et porté des coups nouveaux à l'Eglise.

“ L'Eglise, assiégée de difficultés de toutes sortes toujours grandissantes, voit partout sa mission divine contrariée. Mais les offenses les plus lamentables et les plus graves sont celles qu'elle reçoit ici à Rome, le centre de sa vie, et qui ont pour but de mettre obstacle à l'action de son Chef suprême.

“ Nous avons éprouvé une grande amertume en voyant frappée d'une dure sentence une institution qui constitue l'honneur de l'Eglise, du Pontificat Romain et de l'Italie elle-même. Nous voulons parler de la Propagande. Il est aisé, en effet, de reconnaître combien, par une pareille sentence, les conditions de son patrimoine deviennent plus mauvaises, soit parce que ses capitaux seront dorénavant assujettis aux chances toujours incertaines et instables d'une dette publique, soit parce qu'on lui dénie la faculté, même en cas de nécessité urgente, de disposer de ces capitaux, ou de les augmenter par de nouveaux legs, sans l'intervention d'un pouvoir étranger. Mais, Nous élevant à des considérations plus élevées, la Propagande nous apparaît, comme elle l'est réellement, une institution d'un ordre absolument supérieur, et par sa nature absolument indépendante de toute autorité laïque. C'est ainsi qu'elle a été fondée par les Pontifes Romains en vertu du suprême ministère apostolique dont ils sont revêtus, et qu'elle a été organisée directement en vue de la propagation et de la conservation de la foi dans les différentes parties de la terre, pour l'accomplissement de la sublime mission de l'Eglise pour le salut du monde.